

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) des monuments historiques de la commune de Bollène

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification du PLU de la commune de Bollène et la mise en place d'un Périmètre Délimité des Abords des monuments historiques. L'enquête est ouverte pour une durée de 31,5 jours à compter du 09 septembre 2019 à 09h et jusqu'au 11 octobre 2019 à 12h.

M. Philippe LAUREAU exerçant la profession d'officier général en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme le Président du Tribunal Administratif.

Le dossier d'enquête, dans sa version papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, seront déposés et consultables, pendant toute la durée de l'enquête au service Urbanisme de la mairie de Bollène aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi inclus de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : www.ville-bollene.fr – un ordinateur est également disponible en mairie (service urbanisme) pour la consultation en ligne du dossier d'enquête (mêmes horaires que pour la consultation du dossier écrit).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations soit sur le registre d'enquête, soit par écrit à : Enquête publique Modification du PLU et PDA Monsieur le commissaire enquêteur Mairie de Bollène Place Reynaud de la Gardette 84500 BOLLENE Cedex ; soit les transmettre par mail, à l'adresse suivante : enquete.publique@ville-bollene.fr

Les observations et propositions consignées dans le registre d'enquête ou adressées par courrier sont consultables en mairie. Celles adressées par courrier électronique sont consultables en ligne à l'adresse suivante : www.ville-bollene.fr

Le Commissaire-Enquêteur recevra le public à la mairie afin de recueillir ses observations les :

- Lundi 09 septembre 2019 de 09h à 12h
- Mercredi 18 septembre 2019 de 13h30 à 16h30
- Jeudi 26 septembre 2019 de 13h30 à 16h30
- Vendredi 04 octobre 2019 de 08h30 à 11h30
- Vendredi 11 octobre 2019 de 09h à 12h

Le projet de modification du PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale, conformément à la décision de l'autorité environnementale en date du 07 mars 2019, suite à la demande au cas par cas. Les informations environnementales sont comprises dans le rapport de présentation figurant au dossier d'enquête publique. Ces informations sont donc consultables dans le dossier d'enquête, selon les mêmes modalités que précisées ci-dessus.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera adressée à M. le préfet du département de Vaucluse ainsi qu'à Mme le Président du Tribunal Administratif de Nîmes. Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie de Bollène aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la mairie à l'adresse www.ville-bollene.fr et à la préfecture de Vaucluse aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le projet de PLU et celui de PDA pourront éventuellement être modifiés et la décision pouvant être adoptée est l'approbation de la modification du PLU et du PDA par le Conseil Municipal de Bollène. L'autorité compétente pour prendre ces décisions à l'issue de l'enquête est le Conseil Municipal de la commune de Bollène (sous la forme d'une délibération). Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Mme le Maire de Bollène qui est la personne responsable du projet.